

18-02-2020

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, DE LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2020, TENUE LE 18 FÉVRIER 2020 À 18 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Membres du conseil :

Mme Maryse Gouger, district n° 1;
M. Gyslain Loyer, district n° 2;
M. Denis Renaud, district n° 3;

M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Sylvain Trudel, district n° 5;

Sous la présidence de la mairesse, Mme Audrey Boisjoly.
Le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol est présente.
Le conseiller M. Luc Ducharme est absent.

LA MAIRESSE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT À 18 H.

078-2020

Ouverture de la
séance d'ajournement

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de déclarer la présente séance ouverte.

079-2020

Adoption de l'ordre
du jour

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Ouverture de la séance d'ajournement;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;

HYGIÈNE DU MILIEU

4. Point 32 – Usine de traitement des eaux usées;

VOIRIE

5. Octroi de contrat – Étude géotechnique – Prolongement de la rue Henri-L.-Chevrette;
6. Avis de motion – Règlement 390-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 329 560 \$ pour le projet de remplacement des ponceaux dans les rangs 2^e Castle-Hill et le 1^{er} Ramsay et au parc Pierre-Dalcourt, et pour payer cette somme, autorisé un emprunt par billets au montant de 329 560 \$;
7. Embauche d'un chauffeur-opérateur;
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 3

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

Point n° 4

Usine de traitement
des eaux usées

Étant donné que la visite de l'usine et le dépôt du rapport ont été effectués selon l'échéancier proposé par le consultant, aucune décision n'est nécessaire.

080-2020

Octroi de contrat – Étude
géotechnique – Prolon-
gement de la rue
Henri-L.-Chevrette

CONSIDÉRANT QU' une étude géotechnique doit être effectuée pour le projet de prolongement de la rue Henri-L.-Chevrette;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été effectuées conformément au Règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RÉOLUTION 080-2020

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'octroyer le contrat, conformément au Règlement sur la gestion contractuelle, pour une étude géotechnique pour le projet de prolongement de la rue Henri-L.-Chevrette, à NCL Envirotek inc. pour un montant de 10 593 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

081-2020

Avis de motion – Règl.
390-2020 ayant pour
objet de décréter une
dépense n'excédant pas
329 560 \$ pour le projet
de remplacement des
ponceaux dans les rangs
2^e Castle-Hill et 1^{er} Ram-
say et au parc Pierre-
Dalcourt

Le conseiller M. Pierre Lépicier donne avis de motion que lors de la prochaine séance, sera adopté un règlement ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 329 560 \$ pour le projet de remplacement des ponceaux dans les rangs 2^e Castle-Hill et 1^{er} Ramsay et au parc Pierre-Dalcourt, et pour payer cette somme, autorisé un emprunt par billets au montant de 329 560 \$.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 390-2020.

082-2020

Embauche d'un
chauffeur-opérateur

CONSIDÉRANT le départ de l'employé M. Patrice Ayotte, en date du 21 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus d'embauche, la candidature de M. Jocelyn Hénault s'est démarquée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'embaucher M. Jocelyn Hénault à titre de chauffeur-opérateur régulier, à compter du 9 mars 2020, conditionnellement à la vérification des antécédents criminels. Sa rémunération est établie à l'échelon 3 du poste de chauffeur-opérateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

083-2020

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que la présente séance soit levée à 18 h 23.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier/directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».